

PRÉCONISATIONS DE GESTION POUR LES PICS MENACÉS





Échelle de prise en compte Parcelle

- Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.
- Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion.

L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

 ${\color{blue} http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-al8616.html}$

	Espèce	Statut liste rouge Rhône-Alpes	Statut liste rouge Auvergne	
	Pic cendré*	En danger critique d'extinction	En danger	
	Pic mar*	En danger critique d'extinction	Préoccupation mineure	
	Pic tridactyle*	En danger critique d'extinction	Absent	
	Pic noir*	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	

^{*} Espèce protégée au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement



ÉCOLOGIE / HABITAT

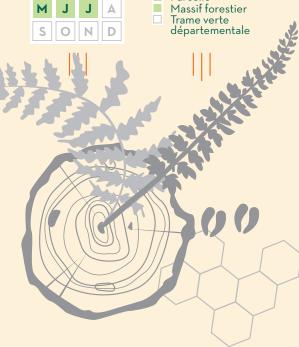
Espèce discrète, le Pic cendré est inféodé aux vieilles forêts claires de feuillus, riches en bois mort ou aux paysages semi-ouverts richement structurés. Dans notre région, il fréquente essentiellement les forêts de feuillus de plaine, leurs lisières, mais, dans le département du Jura tout proche, il a aussi été rencontré en peupleraie, en aulnaie-frênaie ou même dans les boisements mixtes en altitude. Apparemment **sédentaire**, ce pic occupe d'année en année les mêmes territoires et se nourrit essentiellement de fourmis.

Le Pic mar est inféodé aux forêts de chênes et de charmes matures avec une grande quantité de bois mort et de vieux bois ainsi qu'aux forêts alluviales.

Sous nos latitudes, le Pic tridactyle est observé dans des forêts subalpines fraîches, entre 1000 et 1900 m d'altitude environ, composées en particulier d'épicéa (pouvant être parsemées de sapin ou de mélèze), plus ou moins mêlées

de feuillus. Ces boisements sont fréquemment ouverts de clairières et possèdent de nombreux arbres morts restés sur pied, dépérissant ou partiellement brûlés, dont la présence, avec celle de l'épicéa, paraît importante. Le régime alimentaire est essentiellement composé d'insectes xylophages et de larves dont les bostryches.

Exclusivement forestier et défendant de vastes territoires, le Pic noir ne peut s'installer que dans des boisements suffisamment grands et connectés. En altitude, il affectionne la hêtraie-sapinière, mais fréquente aussi d'autres essences. En plaine, il marque une préférence apparente pour les vieilles chênaies. Ces forêts doivent compter une densité suffisante d'arbres morts (riches en insectes xylophages) et de fourmilières pour assurer des besoins alimentaires très spécialisés. Cette espèce doit aussi y trouver des arbres vivants au tronc dégagé et de diamètre d'au moins 50 cm pour abriter la loge spacieuse où il nichera (hêtre, sapin, épicéa). Le Pic noir est une espèce assez commune dans la région mais elle est essentielle pour l'installation d'autres espèces forestières. La création de loges permet notamment la reproduction d'espèces de chouettes, de chauves-souris, d'insectes, etc.



Sensibilité annuelle



PRÉCONISATIONS DE GESTION

ACTEURS CONCERNÉS

	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
Maintenir un maximum d'arbres « bio »* : de 5/ha au minimum jusqu'à un optimum 10/ha ou plus) et en marquer progressivement une partie (2 ou 3 /ha) qui seront réservés hors exploitation * arbre porteur de dendro-microhabitats (cavités, écorces décollées, fentes,), arbre de gros diamètre présentant des signes de sénescence,	Précautions de chantier: Suivre les consignes de martelage et respecter les arbres bio marqués. Éviter de couper des tiges non désignées par le gestionnaire pour « faire propre ». Au cours des travaux dans les jeunes peuplements, ne pas éliminer systématiquement tous les arbres mal conformés et conserver des sujets des essences secondaires.	Document de gestion durable: Éléments particuliers à identifier et objectif de « stock » d'arbre bio à intégrer. Martelage ou tournées: Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif pour ajustement des consignes d'un martelage sur l'autre. Des arbres de mauvaise qualité mais potentiellement intéressants au titre de la biodiversité peuvent être marqués dès le stade des jeunes peuplements, au titre des arbres « bio ». Des consignes d'éclaircie peuvent aussi être passées pour ne pas éliminer systématiquement les sujets d'essences secondaires, ou les individus mal conformés.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Maintenir un maximum de bois mort au sol, en particulier de gros diamètre, et conserver au moins 3 arbres morts sur pied de plus de 40 cm de diamètre par hectare Note: nombre de tiges et diamètre minimal établis d'après l'IBP	Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage, laisser les bois morts sur pied ou au sol.	Document de gestion durable: Objectif de « stock » d'arbres morts à intégrer et si possible quantifier. Martelage ou tournées: Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif dans la mesure du possible.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Créer des îlots de vieux bois, notamment de sénescence	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage des îlots sur le terrain. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de respect des zonages à intégrer.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Maintenir des essences secondaires à bois tendre comme le bouleau, les saules, l'aulne et le tremble	Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Mise en place de consignes en adéquation avec les objectifs de mélange d'essences et le maintien des essences d'accompagnement.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Préserver les fourmilières en forêt, notamment pour le Pic noir et le Pic cendré	Précautions de chantier : Laisser en place les fourmilières, éviter la circulation d'engins sur les fourmilières.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier si connus du gestionnaire et objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable : Porter-à- connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.

Diversifier les types de peuplements avec une hétérogénéité de stades de développement, de structures et d'essences

Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage. Document de gestion durable : Objectif de gestion à intégrer. Martelage ou tournées : Mise en place de consignes en adéquation avec les objectifs de diversité d'essences et de structures. Document de gestion durable: Porter-àconnaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.



CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'information sur les espèces, leur répartition ou des actions de gestion à réaliser, vous pouvez consulter et contacter :

En Auvergne-Rhône-Alpes LPO Auvergne-Rhône-Alpes Baptiste Doutau baptiste.doutau@lpo.fr

